

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

**du 8 mars 2018**

**Avis sur le projet de PLU de Copponex, au titre des articles  
L.153-17, L.151-12 et L.151-13 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de la commune de Copponex arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 8/03/2018 aux membres de la CDPENAF,

Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

Considérant que le projet d'aménagement entraîne une consommation d'espace trop importante,  
incompatible avec le SCoT du Bassin annécien,

Considérant que la commune doit repenser son mode de développement et retravailler son projet,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet :

- un avis défavorable au titre de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme,
- un avis favorable au titre des articles L.151-12 et L.151-13 dudit code.

l'avis de la CDPENAF est conforme.

  
Le directeur départemental des territoires  
Francis CHARPENTIER